

Conjoncture économique et situation de l'industrie

1. Economie

Un climat toujours morose

I Monde : un ralentissement persistant

Aux Etats-Unis, alors que la croissance est estimée proche de zéro au T1 2016, la compétitivité et les exportations sont pénalisées par le cours du dollar. Du côté des investissements, la baisse s'accroît dans les entreprises : - 5,9% en rythme annuel.

Sur la même période, le ralentissement de l'activité se poursuit en Chine où la croissance du PIB est évaluée à 6,7%.

Dans la zone euro, la croissance aurait accéléré début 2016 selon une estimation d'Eurostat (+0,6%). Après trois mois de repli, l'indice du sentiment économique s'est quant à lui légèrement redressé en avril, bénéficiant de l'amélioration du climat des affaires. Les perspectives d'investissements sont elles aussi encourageantes, puisqu'une hausse de 7 % des dépenses en valeur est attendue pour l'année 2016, après + 5 % en 2015.

I France : une hirondelle ne fait pas le printemps

Dans sa dernière estimation, l'INSEE a annoncé une progression de 0,5 % du PIB au T1 2016, au-delà du consensus des économistes qui estimaient que la hausse se situerait entre 0,3 % et 0,4 %.

Les investissements des entreprises ont eux augmenté de 1,6 % au premier trimestre 2016, après une hausse de 1,3 % fin 2015. Cette légère amélioration a été principalement tirée par la mesure de suramortissement. Et les dernières positions du Gouvernement, notamment sur le projet de loi El Khomri, ne permettront pas de renouer durablement avec la confiance.

2. Emploi

Des signaux positifs

I Emploi : une nette amélioration

Côté emploi, les déclarations d'embauche des entreprises progressent significativement, bénéficiant de la mesure ponctuelle de « prime à l'embauche » pour les PME. Au total, près de 1,9 million d'embauches de plus d'un mois ont été comptabilisées au premier trimestre 2016, au plus haut depuis 2011. Les besoins en recrutement s'inscrivent également en hausse, reflétant une légère amélioration des anticipations économiques des chefs d'entreprise.

I Chômage : vers une stabilisation ?

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A (sans aucune activité au cours du mois de référence) a diminué de façon marquée en mars (- 1,7 % par rapport à février). La stabilisation semble par ailleurs se confirmer puisque le taux de chômage au sens du BIT est repassé sous la barre des 10 %. Chez les moins de 25 ans, le nombre d'inscrits (catégories A+B+C) poursuit son reflux, se rapprochant désormais du seuil des 770 000 alors que le chômage de longue durée connaît pour la première fois en sept ans une stabilisation (2,5 millions de personnes inscrites depuis un an ou plus).

3. Industrie

Peu d'amélioration en vue

I Production : une baisse continue

La baisse de la production manufacturière en février est plus forte qu'estimée par l'Insee et un repli de 0,9 % a été enregistré en mars. Dans la métallurgie, les évolutions sont également négatives avec un niveau d'activité inférieur de 4% à celui d'il y a cinq ans.

I Emploi : les effectifs en recul

Les effectifs continuent de reculer dans l'industrie (- 0,4 % au T1 2016 après - 0,3 %) et dans la métallurgie où le recul de l'emploi est estimé à 0,5 % au quatrième trimestre 2015. Au total, les effectifs de la métallurgie s'inscrivent en retrait de 16 % par rapport au début 2008.

CHIFFRES CLÉS – Mai 2016

+ 0,5 %

Croissance du PIB en France au T1 2016

0,6%

Croissance du PIB de la zone euro au T1 2016

42,15 €

Prix du baril de *brent* en mai 2016

+ 1,6%

Evolution des investissements des entreprises en France au T1 2016

Analyse de l'actualité sociale

Projet de loi « El Khomri » : un gigantesque gâchis et une occasion manquée

En engageant la responsabilité de son gouvernement sur le projet de loi « El Khomri » le 10 mai dernier, Manuel Valls a figé un texte initialement ambitieux mais qui avait été affaibli par les arbitrages gouvernementaux et l'examen en commission. De renoncements en compromis, de compromis en compromissions et de compromissions en petits arrangements entre amis, il ne reste plus grand-chose de l'ambition initiale.

I Des petits pas dans le bon sens...

Le projet répond à certaines des attentes que nous avons formulées. Le dispositif du compte personnel d'activité a notamment été amendé dans le sens de la cohérence. La possibilité de produire la norme sociale au plus près des entreprises a également été étendue et l'obligation de surtaxation des contrats courts a finalement été abandonnée.

I ... Mais l'ensemble demeure décevant...

Pour autant, cette loi ne répond pas aux attentes des entreprises et ne relancera pas la dynamique de création d'emplois qui était pourtant son objectif premier. Le texte est décevant, manque d'ambition et ne résout pas les problèmes du marché de l'emploi français.

I ... Et nous incite à continuer à nous mobiliser sur tous les terrains.

Notre travail de pédagogie sur la réalité des entreprises doit continuer et nous devons maintenir le combat sur tous les terrains en militant pour plusieurs modernisations :

- L'extension des thématiques sur lesquels des accords d'entreprises pourront être conclus. Nous ne pouvons, à cet égard, que regretter le renoncement à la possibilité de conclure des forfaits jours dans les PME de moins de 50 salariés initialement contenue dans le texte ;
- La réduction des effets de seuils, via le recul de ceux de 10, 20, 50 ou encore 250 salariés qui sont de véritables freins à la croissance de nombreuses entreprises ;
- La réintroduction du débat sur la réduction de la fiscalité pesant sur les entreprises, car le CICE ne permettra pas de renouer de manière durable avec la compétitivité ;
- L'abandon des critères de pénibilité qui devront être appliqués au 1^{er} juillet, afin d'éviter que ce dispositif louable transformé en usine à gaz ne devienne un véritable poids pour les entreprises ;
- La poursuite de la simplification du droit du travail pour enfin en finir avec l'empilement des contraintes.

Le point sur les négociations

Dans la branche

I Evolution du dispositif conventionnel

La prochaine séance de négociation est prévue le 13 juin avec l'objectif d'aboutir à un accord de méthodologie pour organiser la négociation (architecture du futur dispositif, calendrier, organisation et rythme des négociations, moyens...) L'objectif de cet accord est d'organiser la future négociation pour aboutir à un « socle commun » de dispositions, qui serait complété par des accords autonomes sur des thèmes précis. L'enjeu : remettre l'entreprise au cœur du dispositif avec une exigence de souplesse et de simplification.

I Emploi

Les discussions se poursuivent avec l'ambition d'aboutir prochainement à un accord visant à permettre aux entreprises d'améliorer leur compétitivité.

Interpro

I Assurance chômage

Les 30 mai et 14 juin se tiendront les prochaines réunions de négociation sur l'assurance chômage. Rappelons que l'enjeu est majeur avec un déficit de l'assurance chômage qui devrait atteindre près de 30 milliards d'euros fin 2016. Le retour à l'emploi est, pour nous, la priorité qui doit guider les discussions.

À l'agenda de l'UIMM

13 juin :

- négociation sur l'évolution du dispositif conventionnel
- négociation sur l'emploi